

LES HEURES DE CHASSES NOCTURNES
EN JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE 1985
'LEP. HETEROCERA'

par Roger MÉTAYE

Les chasses de nuit à la lumière sont parfois si décevantes que, déjà en 1928, l'abbé BERNIER avait publié, dans L'Amateur de Papillons (4 : 55-64), un judicieux article intitulé " Restez chez vous ", article dans lequel une rose des vents nous indique pourquoi il faut s'abstenir de sortir.

Les facteurs défavorables sont multiples, et plus d'un entomologiste averti évoquera certainement : les vents de nord et d'est, le serrein, une température basse ... et, surtout, nous déconseillera vivement de chasser s'il y a clair de lune.

Faut-il écouter tous les sages conseils ? Personnellement, je n'en tiens pas tellement compte et j'installe mon tube actinique de 20 W dans les endroits les plus divers, sans trop me soucier des conditions du moment ni de celles qui ont précédé. Si les résultats ne sont pas toujours ceux que j'espérais, il n'en reste pas moins qu'une chasse est rarement nulle, et, dans le peu qui a été attiré par la lumière, je découvre parfois une espèce intéressante et inattendue.

Toutefois, pour en revenir à la lune, si nous voulons l'éviter, il faudra consulter l'almanach des P.T.T., par exemple, lequel donne les heures de levers et de couchers du Soleil et de la Lune, à Paris, en Temps Universel. Mais, il se présente une petite difficulté à cause du changement de date qui a lieu au cours de la nuit.

Afin d'éviter toute interprétation erronée, j'ai établi, à partir d'un tel calendrier, le graphique ci-contre qui permet de mieux voir les moments où il y a clair de lune.

Chaque trait horizontal correspond à une date déterminée et représente la partie de la nuit pendant laquelle on peut chasser sans être gêné par le clair de lune.

Les heures données ne sont valables que pour Paris et toutes les localités situées sur le même méridien. Dès que l'on s'écarte du méridien-origine, il faut effectuer une correction de l'heure, pouvant atteindre plus de 20 minutes, en plus ou en moins.

Calcul de la correction. - À partir d'une carte Michelin, ou de toute autre carte de l'IGN, déterminer la longitude du lieu de chasse, en grades, avec une ou deux décimales, et appliquer la formule :

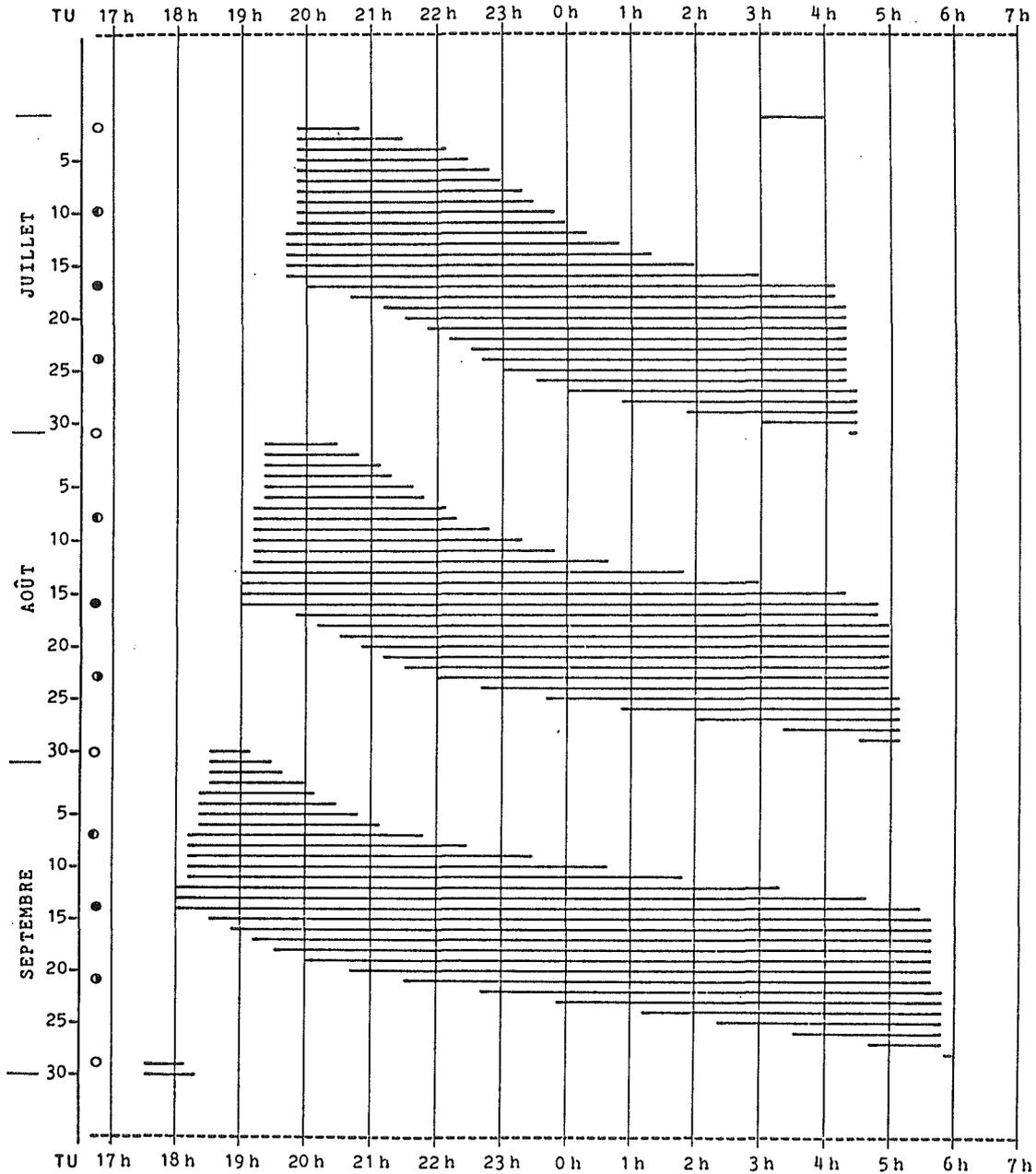
$$3,6 \times m = t$$

dans laquelle " m " est la longitude et " t " le temps.

Par exemple, si $m = 1,45$ gr, nous aurons : $3,6 \times 1,45 = 5,22$.

Ce résultat se lit : 5 min et 22/100; ne conserver que la partie entière, soit 5 minutes qu'il faudra ajouter, ou retrancher, des heures portées sur le graphique :

- ajouter, si la longitude est négative (localité à l'ouest),
- retrancher, si la longitude est positive (localité à l'est).



Graphique des périodes nocturnes sans clair de lune.

À gauche, figurent les quantièmes des mois, de cinq en cinq, et les phases de la Lune. Les heures indiquées sont fractionnées par tranches de 10 minutes.

Remarques :

- en fonction du lieu, effectuer la correction de l'heure;
- jusqu'au 29 septembre inclus, ajouter 2 h à l'heure TU.

307, rue du Fbg-Croncels, 10000 Troyes